

Date de convocation et affichage : le 30 juin 2026

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
15	15	0	15

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à 19 h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Arnaud Brindejenc, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Arnaud **Brindejenc**- Mme Soizic **Strouble**- M. André **Chevalier**- Mme **Morisseau** Sylvie - M. Alexandre **Moison** - Mme Gwénaëlle **Etrillard** - M. Nicolas **Renac** - Mme Ludivine **Perigüé** - M. Guillaume **Chevalier** – M. Damien **Aubry** – Mme Stéphanie **Thomas** – Mme Monique **Ollivier** – M. **Belaud** Jean-Noël – M. Damien **Guillas** - Mme Sylvaine **Bonno** -

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie **Thomas**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10,
Fait lecture du PV de la séance précédente du 05 juin 2026 qui n'appelle aucune remarque,
Fait part des décisions du Maire intervenues depuis la séance précédente qui n'appellent aucune remarque,

Devis poteaux incendies

Le Conseil municipal valide la mise en place des 4 poteaux incendie et retient la proposition de la SAUR pour un montant de 19 600.00 HT, soit 23 520.00 € TTC

Lotissement des Chaffauds	5 350.00	6 420.00
Rue de la Tenue à l'or	4 750.00	5 700.00
La Moignerie	4 850.00	5 820.00
La Drunerie	4 650.00	5 580.00
Total	19 600.00 HT	23 520.00 TTC

Demande de subvention Fonds verts pour la défense incendie

Afin de mener à bien les travaux de Défense Incendie, le Conseil municipal décide de demander la subvention Fonds verts avec le plan de financement établi comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Mise en place de 5 nouveaux poteaux incendie	19 600.00 €	Fonds verts 80 %	15 680.00
		Fonds propres 20%	3 920.00
TOTAL	19 600.00 €	TOTAL	19 600.00 €

Devis travaux de voirie 2026

La commission voirie a opté de scinder les travaux de voirie 2026 en 2 :

- Travaux de point-à-temps (PATA) : 10 T
- Modernisation de la voirie : Rues de la Croix Pilet en partie et rue des Moulins (Chaffauds) en partie

Deux entreprises ont remis une offre pour chaque type de travaux. Le Conseil municipal valide les devis suivants :

Devis entretien de la voirie 2026 (PATA 10 T)

	HT	TTC
Entreprise EUROVIA - Bruz	10 300.00 €	12 360.00 €

Devis Modernisation voirie 2026 (Rue des Moulins 1046 ML)

	HT	TTC
Entreprise EUROVIA - Bruz	21 531.10 €	25 873.32 €

Extension du cimetière – Avenant en moins N° 1 du Lot 1 - Brocéliande TP

Le Conseil municipal valide l'avenant n°1 du Lot 1 Brocéliande TP d'un montant de – 3 061.00 € HT

Avenant n° 1 – Lot 1 – VRD - Brocéliande TP

Pour un montant de : - 3 061.00 € HT

- Marché initial : 72 616.55 € HT
- Avenant n° 1 : -3 061.00 € HT
- Nouveau montant de marché : **69 554.95 € HT soit 83 465.94 € TTC**

Désherbage médiathèque

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'un certain nombre d'ouvrages en service depuis plusieurs années sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale et doivent donc être réformés.

Le Conseil municipal ;

- Autorise le déclassement des documents en mauvais état, au contenu obsolète, et ne correspondant plus à la demande des usagers de la médiathèque.
Cette liste est dressée par le responsable de la médiathèque.
- Autorise le responsable de la médiathèque à détruire les documents jugés en mauvais état. Les documents seront détruits de façon à ne plus pouvoir être utilisés.
- Autorise l'organisation d'une vente par an à des particuliers des documents désaffectés figurant sur la liste annexée
- Fixe le prix des documents, révisable chaque année sur proposition du responsable de la médiathèque, à 1 euro l'ouvrage.
- Dit que la perception des recettes correspondantes se fera par l'intermédiaire de la Régie de recettes de la médiathèque.
- Autorise le Maire à faire don des documents invendus provenant de la médiathèque à des institutions et associations à vocation culturelle, éducative, humanitaire, sociale ou de santé.
- Autorise la destruction des documents restants

RODP 2026 :Redevance d'Occupation du Domaine Public – GRDF

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur notre Collectivité donne droit au paiement d'une redevance (RODP) conformément à l'article R2333-114-1 du Code Général des Collectivités territoriales modifiée par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

Le Conseil municipal valide la RODP pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz pour un montant de 211 € pour l'année 2026.

Demande d'acquisition d'une portion de voie sans issue au lieu-dit la Colunais

Par courrier reçu le 29 juin 2026, Madame Gwénaëlle ETRILLARD et Monsieur Benoit KERHORNOU font part de leur souhait d'acquérir un bout de voie sans issue jouxtant et desservant leur propriété sise la Colunais.

D'une part, cela permettrait de clore la propriété à des fins de sécurité et d'autre part permettrait d'éviter les erreurs de parcours de véhicules à destination de la ferme.

Ce bout de voie sans issue juxte la parcelle ZL 135 dont l'entrée est située au 3, la Colunais. Les propriétaires n'utilisent pas cette voie et ont donné leur accord de non-contestation.

Ce bout de voie n'a pas d'utilité propre à la commune et ne dessert que la propriété des demandeurs. Sa cession ne modifie en rien la circulation dans le village.

Le Conseil municipal à 12 voix pour et 2 abstentions, donne son accord à la demande d'acquisition de la portion de voie sans issue au prix de 5.50 € /m², à Madame Gwénaëlle ETRILLARD et monsieur Benoit KERHORNOU

Tous les frais inhérents à cette affaire (bornage, notaire) seront supportés par les demandeurs.

Adoption du règlement du Conseil municipal

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur du Conseil municipal. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du Conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du Conseil municipal.

Les élus ont été destinataires du projet de règlement tel qu'il a été préparé en commission.

Le Conseil municipal adopte le règlement intérieur du Conseil municipal ci-annexé applicable au cours du mandat 2026 – 2032.

Restauration scolaire : choix du prestataire

Le contrat de prestation de service avec Convivio arrive à terme au 31.08.2026 et a été dénoncé.

Pour la rentrée de septembre 2026, 2 prestataires ont remis une offre.

Le Conseil Municipal retient la Société SODEXHO basée à Pipriac pour la fourniture des repas du restaurant scolaire en liaison chaude pour 1 année à la rentrée de septembre 2026.

Liaison Chaude	Repas enfant	Repas adulte
Sodexo	3.503 € TTC	4.146 € TTC

Vote des subventions aux associations

Suite à l'étude des dossiers déposés par les associations, M. Alexandre Moison, Adjoint, fait part du report des subventions 2025 pour 2026

Associations		Subventions 2026
Hermine de Renac : foot	2 600	3 100
Hermine de Renac : Multisport	500	
Entre Palis et Mégalithes- Trail		600
FAR - Foyer Animation Renacois		1 000
APEL-OGEC		500
OTS- Office territorial Sportif		200
Chasse du Bourg		500
AFN-CATM - Citoyens de la Paix		250
Compagnie La Gamine- Théâtre		500

Tradi woogie	500
Restos du cœur	300
Secours populaire	100
Secours catholique	100
TOTAL	7 650 €

Informations diverses :

➤Nominations des référents PLUI :

- Élu titulaire : Mme Sylvie Morisseau
- Élu suppléant : M. Arnaud Brindejonc
- Agent titulaire : Mme Odile Géraud
- Agent suppléant : Mme Régine Richeux-Février

➤Informations sur la fin de la convention avec la Fédé au 31.12.2026

La séance est clôturée à 21 h

Le Maire

Arnaud Brindejonc

